



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bruits

Question écrite n° 27008

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon interroge Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la politique suivie de lutte contre le bruit. D'après l'Institut français de l'environnement, entre 1990 et 1997, les administrations ont lutté de façon insuffisante au regard des besoins contre les nuisances sonores. La faiblesse des crédits investis dans ce domaine contraste, non seulement avec les efforts consentis par nos voisins européens (Allemagne, Pays-Bas), mais aussi avec les sommes engagées pour la protection de l'air, la gestion des eaux usées ou encore celle des déchets. Dans le même ordre d'idée, la France consacre à la lutte contre le bruit 3 % de la dépense globale liée à l'environnement. Pourtant, il est indéniable que les effets du bruit peuvent entraîner des réactions sur l'ensemble de l'organisme et qu'ils constituent un véritable problème de santé publique. En conséquence, il la remercie de bien vouloir lui préciser les orientations qu'elle entend suivre afin de contribuer activement à la lutte contre les nuisances sonores.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance avec intérêt de la question relative à la lutte contre le bruit et aux estimations selon lesquelles elle représente seulement 3 % de la dépense globale de protection de l'environnement. De telles estimations sont nécessairement fragiles mais la ministre tient à confirmer qu'elle est particulièrement concernée par les conséquences de l'exposition au bruit sur la santé, mais aussi sur la qualité de la vie et sur la valeur du patrimoine. En particulier, dans le domaine des transports terrestres, elle a fait le 10 novembre 1999 une communication en Conseil des ministres annonçant la politique de prévention et d'assainissement qui va être mise en oeuvre par son département ministériel en relation avec le ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27008

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 1999, page 1487

Réponse publiée le : 31 janvier 2000, page 667